

Société à responsabilité limitée
Au capital de 32 500 euros
Siège social: 74 B avenue du Maréchal Delattre de Tassigny
97490 Sainte-Denis
SIREN 813 352 192
RCS Saint-Denis

Le trente et octobre deux mille vingt cinq à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 74 B avenue du Maréchal Delattre de Tassigny, 97490 Sainte Clotilde

Chaque associé a été convoqué par la gérance.

Sont présents à l'assemblée :

Monsieur **RAHIM Nichard**, Gérant associé.

Madame **FAZAL KARIM Shenila**, associée.

Président de l'assemblée : Monsieur **RAHIM Nichard**

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de réduction du capital social d'une somme de 16 575 euros par voie de rachat de parts sociales et conditions et modalités de la réduction de capital,
- Projet de modification corrélative des statuts,

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président annonce les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION -PROJET DE REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVE PAR DES PERTES

L'assemblée générale a pour projet de réduire le capital social de 16 575 euros, pour le ramener de 32 500 euros à 15 925 euros, par voie de rachat de 3 315 parts sociales, appartenant à Monsieur **RAHIM Nichard**, d'une valeur nominale de 5 euros chacune, au prix unitaire de 24,14 euros, soit une valeur totale de **80 024 euros**, sous condition suspensive :

De l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de **80 024 euros**.

Du paiement intégral de la dite somme à l'associé sortant, Monsieur **RAHIM Nichard**.

Conformément à l'article L.223-34 du Code de commerce, ce projet n'est pas motivé par des pertes et il fera l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saint Denis aux fins de respecter les délais d'opposition des créanciers.

DEUXIEME RESOLUTION - PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des projets de résolutions qui précèdent, et sous la même condition suspensive, l'assemblée générale prend acte du projet de modifier les statuts conformément au statut de société à responsabilité limitée à associé unique (EURL) et plus particulièrement les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 - Apports

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2025, le capital social a été réduit de 16 575 euros pour être ramené à 15 925 euros, par rachat et annulation de 3 315 parts sociales.

Article 7- Capital social

Le capital social est fixé à la somme de quinze mille neuf cent vingt-cinq (15 925) euros, divisé en 3 185 parts de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 3 185, attribuées ainsi :

Madame FAZAL KARIM Shenila, à concurrence de 3 185 parts sociales, numérotées de 1 à 3 185.

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Gérant pour constater, le cas échéant, le caractère définitif de ces modifications.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Monsieur RAHIM Nichard

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame FAZAL KARIM Shenila

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent 'S' and 'K' at the beginning, followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.